

Panorama des financements climat en France

Édition 2015 – Résumé pour décideurs

Hadrien Hainaut | Romain Morel | Ian Cochran
Programme Finance, investissement et climat

Novembre 2015

EN 2013, JUSQU'À 36 MILLIARDS D'EUROS INVESTIS EN FAVEUR DU CLIMAT EN FRANCE.

Ces investissements se répartissent entre 17,6 milliards d'euros dans le domaine de l'efficacité énergétique, 5,1 milliards d'euros pour les énergies renouvelables et 12 milliards d'euros pour les infrastructures durables, en particulier dans le secteur des transports. Les investissements dans le domaine du nucléaire, dans les procédés non-énergétiques et dans la réduction des émissions d'autres GES que le CO₂ sont estimées à 1,4 milliard d'euros. Entre 2011 et 2013, les investissements ont augmenté de 6 milliards d'euros. Les dépenses consacrées au renforcement de l'efficacité énergétique dans la construction neuve, et dans les infrastructures de transport sont en hausse, tandis que les investissements dans les énergies renouvelables, notamment électriques, ont diminué.

L'ÉTUDE EN BREF...

Le Panorama des financements climat recense les dépenses d'investissement en faveur du climat en France et analyse la manière dont ces dépenses sont financées¹. L'étude dresse une cartographie des flux de financement en faveur du climat au travers de l'économie française, depuis leur source jusqu'à leur secteur et objet de destination. Les résultats sont comparés aux caractéristiques du financement général de l'économie française et aux évaluations des besoins d'investissement qu'il faudra lever dans les prochaines années pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES et de la transition énergétique. L'objectif final est de contribuer à la réflexion sur la pertinence et le rôle des financements publics et privés en faveur du climat.

Le Panorama des financements climat s'efforce de mettre en cohérence les données existantes, souvent parcellaires, sur le financement de la transition énergétique. Les montants décrits dans l'étude doivent être compris comme des estimations.

Des investissements réalisés à 38 % par les ménages et à 50 % dans le bâtiment

En tant que porteurs de projet, les ménages ont dépensé 13,6 milliards d'euros, soit 38 % de l'investissement en faveur du climat en 2013. Pour financer ces investissements, dont la majorité est effectuée dans le bâtiment, les ménages ont principalement recours à l'autofinancement (7,1 milliards d'euros) et à la dette bancaire (5,5 milliards d'euros). Ils bénéficient d'aides et de subventions publiques à hauteur de 1,4 milliard d'euros.

Le secteur du bâtiment représente 50 % du total des investissements, dont 13,5 milliards d'euros des ménages, 3,2 milliards d'euros des bailleurs sociaux et 1,4 milliard d'euros des entreprises et des administrations dans le tertiaire. Les transports sont le second secteur d'investissement, dont une majorité orientée vers les projets d'infrastructures durables (11,8 milliards d'euros).

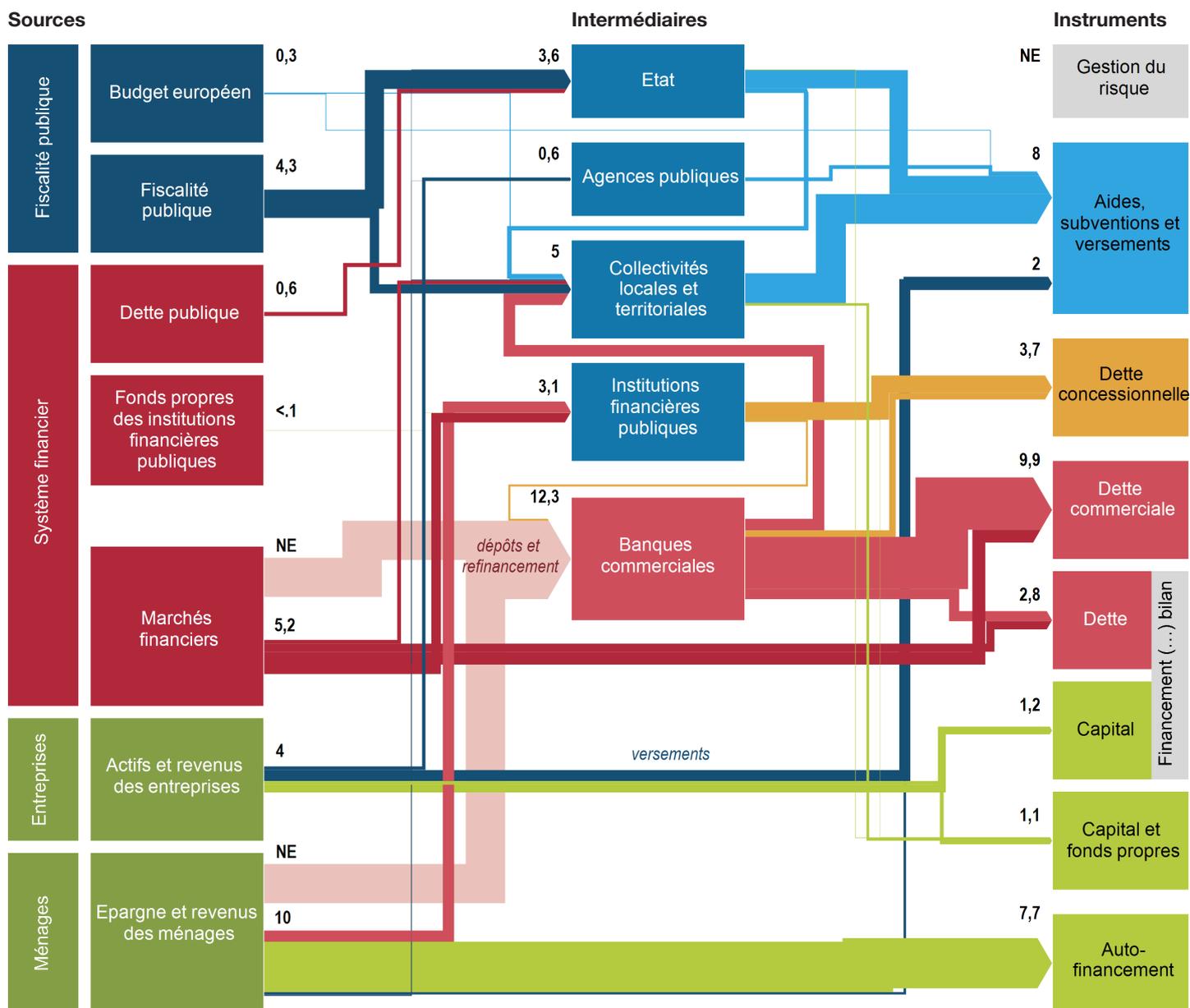
Sur l'ensemble du Panorama, les aides, subventions et versements, représentent 7,4 milliards d'euros à destination des porteurs de projet publics, et 2,7 milliards d'euros à destination des porteurs de projet privés, pour un total de 10 milliards d'euros. La dette commerciale, d'origine bancaire et obligataire, est le principal instrument employé par les entreprises pour financer leurs investissements, notamment pour les installations d'énergies renouvelables. La dette concessionnelle, émise à des conditions avantageuses de taux, de montant ou de durée, concerne plutôt les bailleurs sociaux.

Entre 2011 et 2013, les investissements
en faveur du climat ont augmenté
de 6 milliards d'euros.

¹ L'édition 2015 du Panorama couvre les flux financiers des années 2011 à 2014, mettant à jour les résultats de l'édition 2014 qui portaient sur l'année 2011. Dans la présente édition, l'année 2014 fait l'objet d'estimations provisoires destinées à être précisées lors d'une prochaine mise à jour.

Le Panorama des financements climat en France, en 2013

(En milliards d'euros courants)



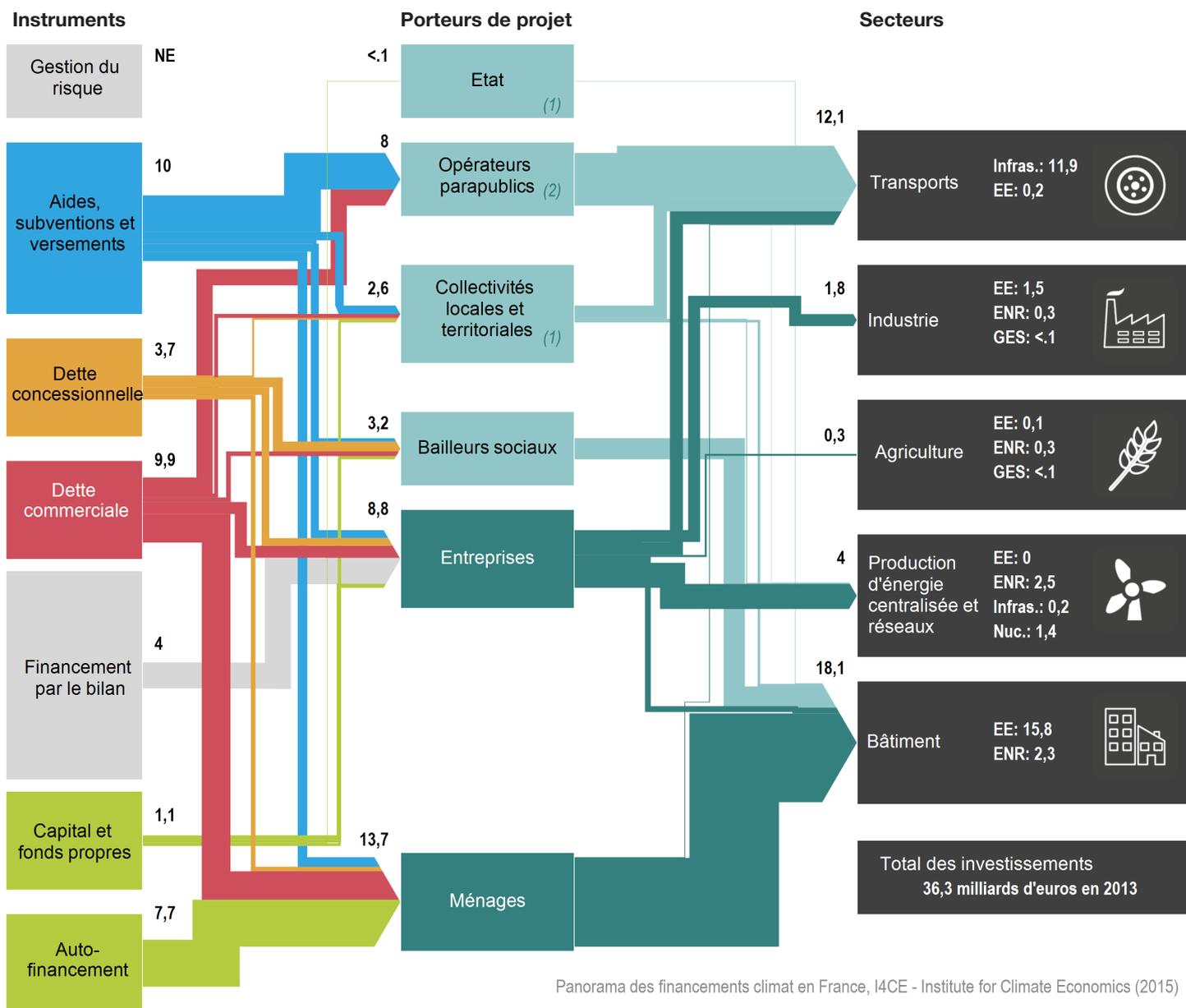
En 2013, nous recensons jusqu'à 36,3 milliards d'euros de dépenses d'investissement, répartis dans les cinq secteurs représentés à droite du schéma. Ces dépenses ont été réalisées par des porteurs de projet, qui sont généralement les propriétaires du capital formé. Par exemple, les ménages ont réalisé des investissements majoritairement dans les logements, et les entreprises dans les transports et l'énergie.

Pour financer leurs investissements, les porteurs de projet mobilisent des financements provenant de quatre

grands types d'instruments : des aides, subventions ou versements, des prêts concessionnels, dont les conditions de taux, de durée ou de garantie sont plus avantageuses que celles du marché, de la dette classique ou un apport en capital ou fonds propres. Les entreprises recourent au financement par le bilan qui combine dette et fonds propres. Toutefois, le Panorama ne représente que les financements qui couvrent la dépense d'investissement effective. Certains soutiens publics, comme le taux de TVA préférentiel aux opérations d'ef-

ficacité énergétique dans le bâtiment, ou le tarif d'achat des énergies renouvelables électriques, ne figurent pas sur le schéma.

Les instruments peuvent être portés par des intermédiaires, publics ou privés, ou provenir directement des sources figurant à gauche du schéma. Ainsi, les intermédiaires publics (État, agences, collectivités locales) interviennent plutôt via des subventions, tandis que les institutions financières publiques et les banques commerciales distribuent des prêts classiques ou concessionnels.



Les intermédiaires font eux-mêmes appel à des ressources regroupées au sein des grandes catégories de l'économie nationale : la **fiscalité publique** alimente l'État, les agences et les collectivités. Les banques **se refinancent** en mobilisant les dépôts des ménages ou auprès des **marchés financiers**. Une partie de l'**épargne et des revenus des ménages** est mobilisée directement, sous forme d'**auto-financement**.

(1) En tant que porteurs de projet, c'est-à-dire investissant dans leur patrimoine ou des biens durables pour leur propre compte. Les Autorités organisatrices des transports sont regroupées avec les collectivités territoriales.

(2) Les opérateurs parapublics regroupent Réseau Ferré de France (RFF, devenu SNCF Réseau), les Voies Navigables de France (VNF) et la RATP pour les investissements dans les infrastructures de transport en commun en Île-de-France.

Légende des abréviations :

NE = non estimé, **<.1** = montants non-nuls inférieurs à 100 millions d'euros.

EE = efficacité énergétique, **ENR** = énergies renouvelables, **Infras.** = Infrastructures durables,

Nuc. = nucléaire, **GES** = émissions de gaz à effet de serre hors utilisation d'énergie.

Le Panorama des financements recense les dépenses d'investissement dans le capital tangible en faveur de la réduction des émissions de GES. Le capital tangible inclut les travaux d'aménagement ou les coûts d'acquisition du capital et des biens durables au sens de la comptabilité nationale, mais exclut la recherche et développement, les études, les dépenses d'exploitation, les frais administratifs ou de passation des marchés publics. La dette figurant sur le schéma représente les emprunts contractés et les obligations émises par les porteurs de projet, non les remboursements des capitaux empruntés. Les montants sont exprimés en milliards d'euros courants de l'année couverte par le Panorama.

La sphère publique soutient, directement ou indirectement, 51 % des investissements, soit 18,7 milliards d'euros

Dans le Panorama, 51 % des financements dépendent d'une décision publique, que ce soit sous la forme d'investissements directs des administrations et opérateurs publics (5,8 milliards d'euros), d'aides ou subventions (8,7 milliards d'euros), de l'orientation de la dette concessionnelle (2,9 milliards d'euros) ou de versements entre acteurs privés dans le cadre de dispositifs publics (1,3 milliard d'euros), le tout à destination des porteurs de projet.

Pour comprendre le rôle de la puissance publique dans le financement en faveur du climat, il faut distinguer :

- **les interventions « traditionnelles » des financements publics en France**, comme le soutien au logement social, à l'accession à la propriété ou l'investissement direct dans les infrastructures de transport. Ces financements, qui représentent 14,8 milliards d'euros en 2013, sont liés au « verdissement » des politiques publiques, c'est-à-dire la prise en compte des critères climat dans les actions conduites par les pouvoirs publics ;
- **les incitations publiques d'entraînement, pour réorienter les financements privés en faveur du climat et de la transition énergétique**. Ces financements représentent 3,9 milliards d'euros en 2013. En plus des incitations financières d'entraînement, l'intégration, ou « mainstreaming » du financement en faveur du climat passe par la mise en place d'un cadre réglementaire plus large en faveur de la transition énergétique et agissant sur le bilan économique des investissements : signal-prix carbone, réglementation sur l'efficacité énergétique, politiques industrielles, etc.

De 2011 à 2014, la part des incitations publiques d'entraînement en faveur du climat reste stable, entre 11 et 13 % du montant total des dépenses d'investissement.

L'édition 2015 du Panorama a été rendue possible grâce au soutien de l'ADEME et du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE-DGEC).



L'évolution des incitations publiques d'entraînement reflète les politiques publiques en faveur de la transition énergétique dans les secteurs

Si la part des incitations publiques d'entraînement reste stable, on constate des évolutions contrastées entre les secteurs :

- dans le segment de la construction neuve, la généralisation, en 2013, de la RT 2012, plus exigeante en matière de performance énergétique, se traduit par une mobilisation accrue des financements de la sphère privée ;
- dans le segment de la rénovation des bâtiments existants, le soutien public d'entraînement en faveur du climat augmente en 2013 et 2014 après une baisse en 2012, et représente 22 % des dépenses d'investissement ;
- dans le segment des énergies renouvelables, et en particulier pour les projets d'énergie renouvelable de grande taille, le financement privé est dominant au moment de l'investissement. Néanmoins, l'équilibre financier de ces projets reste fortement conditionné par l'existence d'un dispositif de soutien en faveur de l'électricité produite, comme le tarif d'achat, qui est une forme de soutien mandaté par la sphère publique.

Des investissements qui devront augmenter pour atteindre les niveaux estimés nécessaires pour l'atteinte des objectifs nationaux en matière de climat

Comparer les investissements décrits dans le Panorama avec ceux estimés nécessaires pour mettre en œuvre par le projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est délicat, étant donné les différences fondamentales de périmètre, de méthode et de problématique entre les deux exercices. En ce qui concerne la rénovation des bâtiments et la production d'énergie, en plus des 16 milliards d'euros réalisés en France et couverts par le Panorama, il faudrait des investissements supplémentaires de l'ordre d'une dizaine de milliards d'euros pour atteindre les niveaux annuels moyens estimés nécessaires à court et moyen terme. Cet écart met en évidence le besoin de continuer à réorienter les investissements vers les actions en faveur du climat. Dans un contexte de capacité limitée de la finance publique, ce besoin renforce la question de l'allocation pertinente des ressources pour réorienter la finance privée dans l'investissement en faveur d'une économie bas-carbone.

Retrouvez l'étude et les annexes sectorielles sur > i4ce.org

